Envoyé en préfecture le 31/12/2025
Reçu en préfecture le 31/12/2025
Publié le
ID : 022-212200612-20251218-20251214-DE

République Française

Département des Côtes d'Armor

Membres du Conseil Municipal		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Nombre de votants
15	15	14
Date de la convocation		
10 décembre 2025		

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GLOMEL

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix-huit décembre, le Conseil Municipal de la commune de GLOMEL, dûment convoqué, s'est réuni en **session ordinaire**, à la mairie, sous la présidence de Bernard TRUBUILT, Maire.

Présents : Bernard TRUBUILT (Maire), Eléonore KOGLER, Christophe LE DANTEC, Marguerite GUYOMARD (Adjoints), Alain JOUAN, Martine TRUBUILT, Christine ROBIC, Pascal LE GALL, Catherine LE ROY, Jean-Yves JEGO, Lucie SAINTILLAN, Solen LE NEPVOU de CARFORT.

Absences : Christophe POPIOL, Pierre-Yves MAHÉ (pouvoir à Pascal LE GALL), Emilie CALLEWAERT (pouvoir à Eléonore KOGLER)

Secrétaire de séance : Christophe LE DANTEC

2025/12/14

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Vu l'article L. 2122-22 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2024/06/01 du Conseil municipal en date 18 juin 2024 portant attribution de délégations au Maire,

1- COMMANDE PUBLIQUE :

Monsieur le Maire a pris les décisions suivantes au titre de sa délégation d'attributions
« **4°** Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget » :

Devis signés depuis la précédente séance :

Envoyé en préfecture le 31/12/2025
Reçu en préfecture le 31/12/2025
Publié le
ID : 022-212200612-20251218-20251214-DE

DATE	ENTREPRISE	OBJET	€ TTC
11/12/2025	GL SOLUTIONS	PC PORTABLE (Resp. Serv. Tech) + ACCESSOIRES	1 538,33 €
09/12/2025	GL SOLUTIONS	Création de 2 adresses électroniques	106,56 €
16/12/2025	DELIBIA	Licences sur la plate-forme Delibia - L'IA des collectivités territoriales (tarif annuel)	360,00 €

Le Conseil municipal prend acte des décisions prises et des informations transmises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties.

Pour : 14 ***Contre : 0*** ***Abstention : 0***

****

Certifié exécutoire par Bernard TRUBUILT, Le Maire,
Ainsi délibéré, les jours, mois et an cités ci-dessus.

Le registre dument signé.
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance, **Le Maire,**

Christophe LE DANTEC **Bernard TRUBUILT**

Affiché en Mairie le 31 décembre 2025
Transmis en Préfecture le 31 décembre 2025